

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 10 mars 2023**

Le dix mars deux-mille-vingt-trois, à 14 heures 30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 16 février 2023.

**Présents** : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Bruno CLAVET, Aurore COLSON, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Philippe GOLD, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Jean-François RAFFY, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Francis STEINBOCK, Ariane THOMAS, Marine TONDELIER, Lorraine VILAIN.

**Pouvoirs** : Georges-François LECLERC à Jean-François RAFFY, Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN.

**Excusés** : Jean-Jacques AILLAGON, Christelle BUISSETTE, Laure DALON, Dominique DE FONT-REAUXX.

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Gautier VERBEKE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Sophie BARRERE, Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-218

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L.1431-9, L. 1612-12 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022,

Considérant que le compte administratif a été adopté,

Considérant que la section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement qui devrait être couvert, par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement (imputé en 1068), et que celui-ci peut donc intégralement être reporté en section de fonctionnement,

## Délibération 2023-218

### RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 qui vient d'être voté fait ressortir les éléments suivants :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 2 192 927,09 €, qui résulte d'un déficit de l'exercice 2022 de 12 004,23 € et d'un excédent reporté de l'année n-1 de 2 204 931,42 €
- Un solde cumulé d'investissement de 410 835,39 €, qui résulte d'un excédent de l'exercice 2022 de 24 383,71 € et d'un excédent reporté de l'année n-1 de 386 451,68€,
- Un solde des restes à réaliser d'investissement de – 294 001,65 €,

-----

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De reporter en recettes de la section d'investissement en ligne R-001 du budget primitif 2023, le solde cumulé d'investissement 2022 de 410 835,39 €
- De reporter en dépenses d'investissement au budget primitif 2023, les restes à réaliser d'investissement 2022, pour un montant de 294 001,65 €
- D'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2022 sur la ligne R-002 : Excédent de fonctionnement reporté 2 192 927,09 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Marie Lavandier, Directrice  
de l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le